

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Frontenex (SIRS de FRONTENEX)

- Compte rendu du Conseil Syndical 10 décembre 2008 – 18h30 – Mairie de Frontenex

Présents : Mesdames et Messieurs André VAIRETTO, Président, Jean-Paul GIRARD, 1er Vice-Président, Chantal SIMONNET, 2ème Vice-Présidente, François RIEU, Gérard CLAREY, Sandra ORTEGA (membres du bureau), Christian BENEITO, Sandrine BERTHET, Serge BISASSON, Patrice BLANDIN, André DURAND, Pierre DURANDO, Isabelle FLACHARD, Bernard REY, Jocelyne RITTENER-RUFF, Alain ROUX-MOLLARD

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Jean-François ALLARD, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Noëlle DREVON, Jean-Pierre FAZZARI, Gilbert FRANQUET, François GAUDIN, Ginette LOMBARD, Marie-France LOMBARDI, Elisabeth REY, Danièle ROCCHIA,

Secrétaire de Séance : Jean-Paul GIRARD

Assistaient également à la réunion : Bernadette BOUVET et Sébastien GAUDET, secrétaires du syndicat

André VAIRETTO, Président du Syndicat, remercie les conseillers syndicaux de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour de la réunion, qui concerne principalement le débat d'orientation budgétaire.

Débat d'orientation budgétaire

André VAIRETTO indique que réglementairement, le SIRS, constitué de la CCHCS, de la CoRAL et des communes de Bonvillard et de Sainte Hélène sur Isère, est un syndicat mixte (modification des statuts en cours) et que comprenant une Commune de plus de 3500 habitants, il est obligatoire d'organiser un Débat d'Orientation budgétaire dans un délai maximum de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat.

A cet effet, il présente le projet de budget primitif suivant :

Imputation		Budgétisé 2008	Réalisé au 1er décembre 2008	A réaliser avant la clôture	Proposition BP 2009	Commentaires		
Charges à caractère général								
DEPENSES	6064	Fournit. administ.	600,00	459,52	100,00	600,00		
	6132	Locations immob.	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	Location du bureau du SIRS	
	616	Primes d'assurances	850,00	858,26	0,00	1 400,00	Chgt d'assureur en avril 2009	
	6225	Indemn. Comptable	350,00	280,00	0,00	190,00	Indemnités percepteur (proposition de fixer à 50% l'indemnité du percepteur)	
	6228	Divers		9 000,00	9 000,00	0,00	13 700,00	Remboursement des salaires des secrétaires
				6 200,00	4 267,28	1 000,00	4 000,00	Contrôle circuits
				110,00	0,00	110,00	110,00	Indemnité régisseur
				500,00	408,43	0,00	0,00	Gilets sécurité pour accompagnatrices
				0,00	0,00	0,00	3 000,00	Brassards fluos

6232	Fêtes et cérémonies	150,00	435,60		450,00	
6247	Transp.collectifs	580 000,00	405 682,99	83 000,00	530 000,00	
6261	Frais affranchisst	850,00	850,00	0,00	850,00	
6262	Frais téléphoniques	550,00	550,00	0,00	550,00	Frais de téléphone
6288	Autres services	300,00	152	0	300,00	Réparations dégradations
TOTAL		600 460,00	423 944,08	84 210,00	556 150,00	
Charges de personnel						
6218	Autre personnel ext.	900,00	0,00	900,00	950	Indemnité secrétariat
Dépenses imprévues Fonct						
22	Dépenses imprévues	500,00	0	0	800,00	
Autres charges gestion courante						
6531	Indemnités élus	3 200,00	1 986,56	820,00	2 900,00	
Charges exceptionnelles						
673	Titres annulés	464,37	0,00	0,00	335,56	
TOTAL DEPENSES		605 524,37	425 930,64	85 930,00	561 135,56	
			511 860,64			

Imputation		Budgétisé 2008	Réalisé au 1er décembre 2008	A réaliser avant la clôture	Proposition BP 2009	Commentaires
Excédent antérieur reporté Fonct						
2	Excédent fonct. 2007	53 324,37	53 324,37		66 335,56	
Dotations et participations						
7473	Subventions département	505 200,00	380 836,94	95 000,00	461 100,00	Basé sur 87% du coût du transport
7474	Subventions communes	28 000,00	12 280,01	0,00	0,00	Frais de fonctionnement
			17 904,88		15 700,00	Transport non subventionnés (Bonvillard, Cléry)
7478	Autres organismes	19 000,00	0,00	18 850,00	18 000,00	Participation des familles aux frais
76	Intérêts parts sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES		605 524,37	464 346,20	113 850,00	561 135,56	
			578 196,20			

Il fait part également d'une projection du compte administratif 2008 au 1^{er} décembre 2008, qui se décomposerait ainsi :

Section de fonctionnement

	<i>Résultat brut 2008</i>	<i>Avec reprise excédent 2007</i>	<i>Résultat final 2008</i>
Dépenses	511 860.64	0	511 860.64
Recettes	524 871.83	excédent de fonctionnement 2007 de 53 324.37 €	578 196.20
Excédent	13 011.19 €		66 335.56€

RESULTAT DE CLOTURE ESTIMATIF 2008 : 66 335.56 €

C'est sur ces bases que le Président souhaite instaurer le Débat d'Orientation Budgétaire 2009.

Un débat s'instaure entre les conseillers sur cette proposition de budget primitif :

- le coût de l'assurance proposée par l'ANATEEP induirait une augmentation importante de ce poste et il est demandé de rechercher si, à couverture égale, un autre prestataire proposerait une cotisation annuelle moindre
- le paiement de l'indemnité de conseil du percepteur, sur la base de 50%, est validé, en raison du peu de travail et de conseil que requiert le budget du SIRS
- la hausse du remboursement des salaires du personnel mis à disposition par la commune de Frontenex est acceptée, en raison de la charge plus importante de travail
- la réduction du nombre de contrôles dans les bus et donc son incidence financière est actée
- la proposition d'acquisition de brassards fluorescents pour l'ensemble des élèves pour 3000 euros est maintenue, même s'il conviendra de vérifier sa réelle utilisation par les élèves avant l'achat
- le coût des transports collectifs est en baisse, notamment du fait de la suppression de deux circuits (Gilly sur Isère primaire et Mercury Collège), transférés en 2008 à la CoRAL. Le coût reste toutefois approximatif en raison des nouveaux marchés avec les transporteurs, qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2009
- l'augmentation des indemnités des secrétaires de 50 euros est validée
- les subventions du Conseil Général sont évaluées à 87 %
- sur proposition du bureau, il est décidé de ne pas appeler, auprès des communes et EPCI membres, de frais de fonctionnement pour 2009, en raison des excédents qui seront constatés sur l'exercice 2008

Le projet de budget primitif 2009, tel que présenté, et en tenant compte des observations susvisées, recueille un avis favorable des conseillers syndicaux.

Monsieur Le Président indique que le vote du budget primitif devra intervenir avant le 10 février 2009.

Plusieurs conseillers demandent que le coût des transports soit joint au compte rendu de cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Formation des accompagnatrices

André VAIRETTO indique que la formation a été organisée le mercredi 12 novembre 2008 à Frontenex. Assurée par le bureau d'études de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) et financée par le Conseil Général de la Savoie, cette formation a permis d'évoquer les différents points et problèmes rencontrés par ces agents : leur rôle, leur statut, leur responsabilité ainsi que la sécurité dans le bus et hors du bus.

Cette rencontre a été riche en échanges et retours d'expérience pour les accompagnatrices.

Cela a également été l'occasion de constater que des informations sur le déroulement des circuits ne remontaient pas jusqu'au syndicat et, à cet effet, il a été réalisé une fiche de liaison entre les accompagnatrices et le SIRS, sur la même base que celle établie avec les chauffeurs. André VAIRETTO souhaite que cette fiche soit un lien et un moyen d'assurer une meilleure réactivité en cas de problèmes.

➤ **Changement des transporteurs au 1^{er} janvier 2009**

André VAIRETTO indique que, suite à un contentieux, les marchés conclus en juin 2008 ont été annulés et les entreprises retenues par le Conseil Général sont les suivantes :

CIRCUITS - COLLEGE de FRONTENEX	
CIRCUIT 1 : GILLY/ISERE –TOURNON	FOURNIER
CIRCUIT 2 : MONTAILLEUR - ST VITAL	LOYET
CIRCUIT 4 : CLERY (jusqu'au 30 juin 2009)	LOYET
CIRCUIT 5 : GILLY SUR ISERE	LOYET
CIRCUIT 7 : GRESY SUR ISERE	LOYET
CIRCUIT 8 : GRESY SUR ISERE	PITTON
CIRCUIT 9 : GILLY SUR ISERE – NOTRE DAME DES MILLIERES	LOYET
CIRCUIT 10 : SAINTE HELENE SUR ISERE	FAURE STA
CIRCUIT 11 : PLANCHERINE – VERRENS ARVEY - CLERY	FOURNIER
CIRCUIT 12 : BONVILLARD – SAINTE HELENE SUR ISERE	FAURE STA
CIRCUIT 15 : PLANCHERINE – VERRENS ARVEY - CLERY	FOURNIER

CIRCUITS - ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DU SECTEUR	
CIRCUIT 6 : ECOLE MONTAILLEUR - ECOLE ST VITAL	PITTON
CIRCUIT 16 : ECOLE VERRENS ARVEY – PLANCHERINE – ECOLE TOURNON	LOYET
CIRCUIT 17 : ECOLE VERRENS ARVEY – PLANCHERINE (double circuit 16)	LOYET
CIRCUIT 18 : ECOLE SAINTE HELENE SUR ISERE	FAURE STA
CIRCUIT 27 : ECOLE BONVILLARD	FAURE STA
CIRCUIT 28 : ECOLE NOTRE DAME DES MILLIERES	LOYET
CIRCUIT 42 : ECOLE CLERY – ECOLE VERRENS	GONTHIER
CIRCUIT 43 : ECOLE TOURNON – ECOLE VERRENS	GONTHIER

➤ **Commande de panneaux de signalisation**

Dans la continuité des diagnostics sur les points d'arrêts, André VAIRETTO rappelle que le Syndicat avait lancé une consultation pour le compte des communes sur des panneaux de signalisation.

Il fait part des résultats de cette consultation et invite les communes à prendre contact avec ce prestataire pour passer commande dans les délais impartis. Il précise que la commande et la charge financière resteront bien communales.

➤ **Transports Athlétisme**

André VAIRETTO indique que sur quelques mois de l'année (jusqu'à mi novembre et en avril), un professeur de gym du collège demande à ce que des élèves du collège puissent emprunter un circuit afin de se rendre au stade olympique d'albertville, le vendredi soir.

Toutefois, un problème de responsabilité peut se poser car si un accident se produisait entre le dernier point d'arrêt officiel, desservi par le transporteur Fournier dans le cadre de l'exécution de son circuit (Gilly) et le stade d'Albertville, Fournier est censé être à vide sur cette distance.

Il souligne que cette pratique existe depuis plusieurs années mais que la demande n'avait pas été officiellement renouvelée depuis 3 ans alors que le transport était effectif (le professeur s'entendait avec Fournier, pour qui, cela ne pose pas de problème car dans le cadre d'un enchaînement, il doit se rendre devant le stade).

Le Conseil Général, interrogé, a répondu que cela est possible, sous la responsabilité du SIRS en tant qu'autorité organisatrice mais qu'il faut préciser par courrier au transporteur le contexte et veiller à ce que cela ne génère pas un engagement irrévocable qui puisse à terme perturber le transport scolaire.

D'autre part, le Conseil Général déconseille d'établir un titre de transport provisoire car il ne s'agit pas de transport scolaire.

Après débat, le Conseil Syndical mandate le Président pour rechercher la solution suivante : le collège doit contacter le transporteur pour trouver un arrangement et veiller à ce que les élèves soient assurés, par ses soins, sur la partie du circuit non « desservi » officiellement par le SIRS. Les élèves empruntant occasionnellement le circuit devront également solliciter une carte provisoire auprès du SIRS.

Si cette solution ne pouvait aboutir, le Conseil Syndical décide de supprimer cette pratique.

➤ **Modification statutaire du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Frontenex**

André VAIRETTO indique que la procédure de modification des statuts du SIRS, qui sera transformé en syndicat mixte, sera engagée lors du prochain Conseil Syndical.

➤ **Circuit « nounou » de Sainte Hélène sur Isère**

Le Président indique que les demandes de circuit « nounou » formulées sur cette commune ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année, sous réserve qu'aucune surcapacité ne soit constatée.

D'autre part, Gérard CLAREY demande que les horaires pour le circuit des primaires/maternelles soient avancés d'au moins 5 minutes.

Cette modification pourrait intervenir en janvier si le transporteur dispose du temps matériel (risque d'enchaînement avec le collège).

➤ **Incident sur Bonvillard**

Chantal SIMONNET indique qu'un incident est survenu à Bonvillard le 5 décembre 2008 : un car a accroché un abribus, qui menace de s'effondrer. La Mairie et STA ont établi un constat et des travaux urgents sont à prévoir. L'arrêt sera donc temporairement modifié.

➤ **Retournement à Grésy/Isère au lieu-dit Fontaine**

André VAIRETTO rappelle le problème rencontré, à Grésy/Isère, avec le retournement des bus au niveau du hameau de Fontaine. En effet, les cars faisaient demi-tour chez un particulier (Monsieur CLERC) mais suite à des dégradations causés par les bus, ce tiers avait interdit l'accès à sa cour. Après négociation et signature d'une convention tripartite avec le Conseil Général et le SIRS, il a temporairement accepté de laisser les cars faire leur manœuvre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007-2008, à charge de trouver une solution avant septembre.

André VAIRETTO indique que des fonds ont été débloqués (15 000 €) pour réaliser les travaux mais que ces derniers ne donnent pas satisfaction, certains bus ne pouvant réaliser leur manœuvre dans de bonnes conditions. Il est convenu de contacter les services du Conseil Général pour faire le point et juger des modifications à apporter.

Sandra ORTEGA fait part de deux problèmes à Grésy/Isère :

- un problème de giration, dans le virage permettant l'accès à la place de la mairie, rend difficile la manœuvre du bus. La Mairie va s'attacher à trouver une solution.
- le chauffeur du circuit 7 roule à une vitesse excessive et est régulièrement en retard au retour du soir

➤ **Modification de l'arrêt La Croix à Montailleur**

Bernard REY rappelle que les travaux de sécurisation de l'arrêt de la Croix ont été réalisés en septembre et qu'ils donnent entière satisfaction.

➤ **Dépose à l'école de Tournon**

Christian BENEITO souhaiterait que les chauffeurs des bus déposant les enfants à l'école de Tournon soient disciplinés et ne roulent pas au moment où les enfants descendent d'un bus garé à proximité.

André VAIRETTO lui demande de tenter de régler le problème directement avec les chauffeurs mais qu'en cas de maintien de cette indiscipline de la part des chauffeurs, le SIRS interviendrait.

➤ **Accompagnatrices à VERRENS ARVEY**

André VAIRETTO relate un problème sur le circuit 17 Primaire (doublage du circuit 16) : les parents d'élèves ont fait part de leur mécontentement lié à l'absence d'une accompagnatrice sur ce transport. En fait, après vérifications, le nombre d'enfants présents (7) rend nécessaire la présence de cet agent.

Mme RITTENER RUFF demande s'il serait envisageable que les enfants de maternelle soient pris en charge dans le circuit 16 (grand bus).

Or, il lui est indiqué que ce bus n'emprunte pas, à tous les services, le même circuit.

La Commune doit donc rechercher une solution pour se mettre en adéquation avec les dispositions de la Charte des Transports Scolaires.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h40.

Le Président,

André VAIRETTO